

Site de dépôt des matériaux secs Changement aux heures d'ouverture

MARIEVILLE, le 30 août 2012 – Les citoyens de Marieville désirant se départir de différents matériaux secs de construction ou de résidus tels que pierre, sable, tourbe et branches, peuvent le faire en se présentant au site de la rue Marcoux, le samedi de 7 h 30 à 15 h 30.

Ils sont invités se présenter directement au site, durant les heures d'ouverture, afin d'effectuer s'il y a lieu le paiement et obtenir le coupon pour l'accès au site.

SEULES LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS SONT ACCEPTÉES.

POUR LES MATÉRIAUX SECS DE CONSTRUCTION :

Coûts applicables : 10 \$ pour un coffre arrière d'une automobile
15 \$ pour une remorque ou une fourgonnette

Note : La brique sera dorénavant incluse dans les matériaux secs de construction puisque ce n'est plus considéré comme une matière recyclable. Nous sommes désolés des incon vénients que cela puisse vous causer.

POUR LES RESIDUS TELS QUE PIERRE, SABLE, TERRE, TOURBE, BRANCHES

Coûts applicables : gratuit